

La Trinité Sur Mer, le 5 août 2021

Le Maire

A

Monsieur le Président
Compagnie des Ports du Morbihan
18, rue Alain Gerbault
56000 VANNES

Objet : projet d'aménagement du port départemental de La Trinité-sur-Mer

Réf. : YN/EF-20210803-01

Affaire suivie par Monsieur Ferraro Emmanuel

Courriel : dgs@latrinitesurmer.fr

Tél. : 02 97 55 88 91



Monsieur le Président,

La Compagnie des Ports du Morbihan a travaillé en partenariat avec la Commune de La Trinité-sur-Mer sur les projets d'aménagements aux abords du port départemental. A ce titre, diverses études d'urbanisme ont été engagées ces dernières années et un plan guide d'aménagement des abords du port a pu être établi.

Je me réjouis du travail partenarial engagé et de l'avancée des projets de services publics de la Compagnie des Ports du Morbihan pour lesquels des dossiers de demandes d'autorisations ont été déposés, à savoir :

- les infrastructures du port comprenant l'amélioration de la sécurité de l'abri du port, une réorganisation du terre-plein technique et une amélioration de la qualité environnementale avec une nouvelle aire de carénage et un poste fixe de collecte des eaux noires et grises des navires.
- le renouvellement des bâtiments de services du port, qui outre la requalification du site, permettra d'apaiser la circulation sur cette voie de desserte des services du port et créera une vraie continuité douce sur le GR34.
- La rénovation des anciens locaux de l'IFREMER qui permettra, avec la création du Lab'Océan, de créer un nouveau pôle de services dédié aux métiers de la mer.

Conformément aux études d'urbanisme, la Commune de La Trinité-sur-Mer continuera de réfléchir à l'aménagement des espaces communaux situés à proximité du port. Toutefois, je vous confirme que, pour les années à venir, la municipalité n'envisage pas de travaux lourds risquant d'interférer avec vos réalisations.

Contrairement à certaines hypothèses des années précédentes, nous n'envisageons plus de démolir et reconstruire la halle aux poissons. Le bâtiment actuel devrait toutefois être restauré et mis aux normes. Le programme des travaux de rénovation est en cours d'établissement mais sans que le calendrier des travaux soit arrêté.

Les aménagements publics des parkings aux abords du port ne seront pas programmés pour la durée de l'actuelle municipalité, principalement pour des raisons budgétaires.

Je tenais à vous faire part de ces informations afin de confirmer l'absence de concomitance entre nos projets, n'imposant donc pas de mesurer ou d'évaluer le cumul des impacts associés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Yves NORMAND

